

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le vingt-deux juin deux mille dix-sept, à dix-sept heures, les Conseillers Communautaires se sont réunis pour le Conseil Communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 09/06/2017

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

**PRESENTS** : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADÉ, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Roger CLEDAT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Estelle DELMOND, Arlette DEMAR, Paul DUCHEZ, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Claudine LAFOREST, Michel LE BRAS, Frédéric LEMARCHAND, Dominique MARQUET, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Michel PARVY, Christine RIFFAUD.

**EXCUSES** : Sylvie AYMARD (délégation de vote à Sylvette CHADELAUD), Monique BLONDEL (délégation de vote à Estelle DELMOND), Sébastien MOREAU (délégation de vote à Franck LETOUX), Josiane ROUCHUT (délégation de vote à Frédéric LEMARCHAND).

**ABSENT** : Xavier NOUHAUD

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

### **2017-079 : FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – REPARTITION**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 4 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne du 24 mai 2017

Monsieur le Président expose que l'État a transmis le montant global du versement (322 700 €) et du prélèvement (76 795 €) du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales 2017 pour le territoire de Noblat et a précisé les montants de chaque entité dans le cadre d'une répartition de droit commun.

Il est proposé aux élus communautaires, pour l'année 2017, de garder la répartition de droit commun pour le prélèvement et le versement du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales sur le territoire de Noblat.

Ainsi, pour l'année 2017, la Communauté de Communes de Noblat bénéficiera de 104 320 € et contribuera à hauteur de 24 826 €.

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par  
32 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

Approuve la répartition de droit commun comme suit :

Nom des communes	Montant prélevé en €	Montant reversé en €	Solde en €
CHAMPNETERY	- 1 824,00	12 686,00	10 862,00
CHATENET EN DOGNON	- 1 477,00	9 444,00	7 967,00
EYBOULEUF	- 1 257,00	10 483,00	9 226,00
LA GENEYTOUSE	- 2 945,00	19 565,00	16 620,00
MOISSANNES	- 3 272,00	3 814,00	542,00
ROYERES	- 3 106,00	15 926,00	12 820,00
SAINT BONNET BRIANCE	- 1 774,00	15 137,00	13 363,00
SAINT DENIS DES MURS	- 2 129,00	10 976,00	8 847,00
SAINT LEONARD DE NOBLAT	- 21 364,00	73 174,00	51 810,00
SAINT MARTIN TERRESSUS	- 3 496,00	7 442,00	3 946,00
SAINT PAUL	- 4 586,00	24 528,00	19 942,00
SAUVIAT SUR VIGE	- 4 739,00	15 205,00	10 466,00
TOTAL DES COMMUNES	- 51 969,00	218 380,00	166 411,00
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT	- 24 826,00	104 320,00	79 494,00
<b>TOTAL TERRITOIRE DE NOBLAT</b>	<b>- 76 795,00</b>	<b>322 700,00</b>	<b>245 905,00</b>

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 23 juin 2017

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 30. 06. 17

Publié ou notifié

Le : 30. 06. 17

Le Président,  
  
Alain DARBON

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES -  
REPARTITION

---

Date de transmission de l'acte : 30/06/2017

Date de réception de l'accusé de  
réception : 30/06/2017

---

Numéro de l'acte : 2017-079 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20170622-2017-079-DE

---

Date de décision : 22/06/2017

Acte transmis par : Alain DARBON

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers